

## Annexe 2-3

## INDICATIONS DEVANT FIGURER DANS LES RUBRIQUES OBLIGATOIRES DU MANIFESTE

Article R. 211-4-1 du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie

I. Les rubriques du « segment général » du manifeste :

Rubrique	Format	Description
Bureau de départ/arrivée	5 caractères alphanumériques	Code du bureau de douane où est soumis le manifeste
<b>DONNÉES GÉNÉRALES</b>		
Numéro de voyage	17 caractères alphanumériques	Numéro de vol attribué par le transporteur
Date de départ	jj-mm-aaaa	Date de départ du moyen de transport
Lieu de chargement	5 caractères alphanumériques	Code du lieu où les marchandises ont été chargées
Lieu de destination	5 caractères alphanumériques	Code du lieu où les marchandises seront dédouanées
<b>DONNÉES TRANSPORT</b>		
Transporteur	17 caractères alphanumériques	Code et informations sur le transporteur
<b>TRANSPORT</b>		
Mode	2 caractères numériques	Code du mode de transport selon table de référence
Identité	17 caractères alphanumériques	Identification du transporteur

II. Les rubriques du segment « titre de transport » du manifeste :

Rubrique	Format	Description
Bureau de départ/arrivée	5 caractères alphanumériques	Code du bureau de douane où sera soumis le manifeste
<b>DONNÉES GÉNÉRALES</b>		
Numéro de voyage	17 caractères alphanumériques	Numéro de vol attribué par le transporteur
Date de départ	jj-mm-aaaa	Date de départ du moyen de transport
N° de référence T/T	17 caractères alphanumériques	Identifiant du document de transport
Type de T/T	3 caractères alphanumériques	Type du titre de transport : CNR : groupage maritime CNT : destinataire maritime MAB : groupage aérien LTA : destinataire aérien
Nature du T/T	2 caractères numériques	Nature du titre : 22 : export 23 : import 24 : transit 28 : transbordement
N° de ligne	3 caractères numériques	Numéro de ligne du manifeste
<b>EXPORTATEUR / EXPÉDITEUR</b>		
Exportateur/Expéditeur	70 caractères alphanumériques	Nom et adresse de l'exportateur/fournisseur
<b>IDENTIFICATION MARCHANDISES</b>		
Nature des colis	2 caractères numériques	Code et nature des colis (cartons, bouteilles...) selon table de référence
Colis manifestés	Numéro décimal jusqu'à 6 chiffres	Nombre de colis indiqués sur le T/T
Poids brut manifesté	Numéro décimal jusqu'à 12 chiffres	Poids brut mentionné sur le T/T
Désignation des marchandises	70 caractères alphanumériques	Description des marchandises
Indicateur de circonstance particulière	3 caractères alphanumériques	Code de la circonstance spéciale invoquée (cf. annexe 2-4)

III **Les rubriques du cartouche « conformité SH »** (à renseigner selon la date de mise en production des fonctionnalités associées, communiquée par avis aux opérateurs) :

<b>CODES MARCHANDISES</b>		
<b>Rubrique</b>	<b>Format</b>	<b>Description</b>
<b>Code SH6</b>	8 caractères numériques	Nomenclature douanière de la marchandise (TD à 8 chiffres)
<b>Description commerciale</b>	70 caractères alphanumériques	Description des marchandises
<b>N° de colis</b>	Numéro décimal jusqu'à 6 chiffres	Numéro de colis
<b>Code colis</b>	17 caractères alphanumériques	Code de type de colis